

Sarlat, le 7 février 2024

Recensement de la population 2024

Vous avez jusqu'au 17 février pour répondre en ligne

Jusqu'au 17 février 2024, les agents recenseurs sillonnent la ville de Sarlat pour recueillir des informations sur la population dans le cadre du recensement.

Un agent recenseur s'est rendu à votre domicile pour **vous remettre les documents nécessaires afin de répondre au recensement** par écrit sur les formulaires remis ou par internet grâce aux codes transmis.

S'il n'a pas pu vous remettre les documents nécessaires, contactez le service du recensement de la mairie en appelant au 06 75 09 92 20 le plus tôt possible. (Permanence téléphonique de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi).

Vous pourrez alors répondre au questionnaire en ligne sur le-recensement-et-moi.fr ou sur le questionnaire papier mis à disposition en mairie et auprès des agents recenseurs.

Répondre au recensement est **une obligation légale** conformément aux dispositions de la loi du 7 juin 1951 **qui prévoit une sanction en cas de non-respect** de cette obligation. Les informations recueillies sont confidentielles et exclusivement destinées à l'Insee.

N'attendez plus, vous avez jusqu'au 17 février !